

LES « OUBLIE(E)S » DE LA MEMOIRE
Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire
8, boulevard de la Libération
13001 MARSEILLE

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 16 février 2008

L'an deux mille huit, le seize février, à quinze heures et vingt minutes, les membres de l'association Les «Oublié(e)s» de la Mémoire, Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à PARIS IIIème Maison des Associations 5 rue Perrée, sur convocation du Président au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les membres présents, ainsi que par les représentants des membres non présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc ASTOR, Président du conseil d'administration. Monsieur Mickaël BUCHERON est désigné comme secrétaire de séance. Monsieur le Président communique à l'assemblée la feuille de présence, dont il résulte que vingt cinq membres sont présents ou régulièrement représentés.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral de la présidence 2007
- Lecture du Rapport d'activités 2007
- Rapport financier du trésorier pour l'exercice 2007
- Présentation des projets 2008
- Vœux et questions diverses
- Renouvellement du conseil d'administration.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts
- la feuille de présence
- les pouvoirs

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport moral pour la période écoulée, depuis la dernière assemblée générale.

Il fait donner, par le vice-président lecture du rapport d'activités pour le même période.

Il fait donner ensuite, par le trésorier lecture du rapport financier pour le même exercice.

Ces lectures amènent à engager la discussion, et plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution. « Le rapport moral 2007 et le bilan d'activités 2007 présenté à l'assemblée par le Président est approuvé par vingt-deux voix pour, par zéro voix contre et trois abstentions. »

Deuxième résolution. « Les associés, après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2007, les approuvent tels qu'ils leur sont présentés par le président et le trésorier et donnent à ceux-ci quitus de leur gestion.»

Cette résolution, mise aux voix, est par vingt-trois voix pour, par zéro voix contre et deux abstentions. »

Le vice-président a présenté à l'assemblée les objectifs pour 2008.

Cette lecture amène à engager la discussion, et plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée.

Monsieur le Président ouvre les débats sur des questions diverses. Il est alors engagé la discussion, et plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée.

Il a été ensuite procédé, dans les formes statutaires requises, à l'élection du nouveau conseil d'administration.

Les candidats sortants (élus le 1^{er} avril 2006) se représentent :

- **Mickaël BUCHERON**, élu par vingt-cinq voix pour, par zéro voix contre.
- **Hervé HIRIGOYEN**, élu par vingt-cinq voix pour, par zéro voix contre.
- **Emmanuel JOUAN**, élu par vingt-cinq voix pour, par zéro voix contre.
- **BOUCLE ROUGE**, élu par vingt-trois voix pour, par deux voix contre.
- **FLAG !**, élu par vingt-trois voix pour, par deux voix contre.
- **L.G.P. MARSEILLE**, élu par vingt-cinq voix pour, par zéro voix contre.

Les nouveaux candidats (ayant fait par de leur candidature avant le 13 février 2008) se présentent :

- **Françoise VALLETON**, élu par vingt-quatre voix pour, par une voix contre.
- **Alain PARMENTIER**, élu par vingt voix pour, par cinq voix contre.

Les administrateurs élus ont accepté leurs fonctions.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc des membres suivants :

- Membres - personnes physiques – de droit, en vertu de l'article 8 des statuts de l'association modifié lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 février 2008 :
 - ASTOR Jean-Marc, xxx
 - COUILLET Philippe, xxx

- Membres - personnes physiques – élus le 16 février 2008 pour une durée de deux ans :
 - BUCHERON Mickaël, xxx
 - HIRIGOYEN Hervé, xxx
 - JOUAN Emmanuel, xxx
 - PARMENTIER Alain, xxx
 - VALLETON Françoise, xxx

- Membres - personnes morales - élus le 16 février 2008 pour une durée de deux ans :
 - BOUCLE ROUGE, sis 8 boulevard de la Libération 13001 MARSEILLE ;
 - FLAG ! Policiers gay et lesbiens, sis Maison des associations 206 quai de Valmy 75010 PARIS ;
 - LESBIAN & GAY PRIDE MARSEILLE, sis 8 boulevard de la Libération 13001 MARSEILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal.

Le Président,
Jean-Marc ASTOR

Le Secrétaire de séance,
Mickaël BUCHERON